

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE LA VIENNE
 ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT-LOUDUN
 COMMUNE DE CEAUX EN LOUDUN

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE
 DE CEAUX EN LOUDUN**

SEANCE DU 12 Décembre 2022

L'an Deux Mil Vingt Deux, le Lundi 12 Décembre à 18 H 30, Le Conseil municipal de Ceaux en Loudun s'est réuni sous la présidence de Régis SAVATON en qualité de Maire.

PRESENTS : M. Mmes Hervé BERTHON, Juliette BIGOT épouse BOURDIER, Jean-Marie ACIER, Adjoints, Evelyne MENNESSON, Francette MAUPOINT, Alicia DUPRÉ, Nicolas BOISELLIER, François MEUNIER, GALLET Jean-Luc, Nicolas AUBERT.

Excusés : Pouvoir de M. Audren REIGNER à M. Régis SAVATON, Pouvoir de M. Jérôme AOUATE à Mme Juliette BIGOT, M. Bruno LIAIGRE, Mme Katia FIORILLO, Mme Alicia DUPRÉ

Secrétaire : Hervé BERTHON

Date de la convocation : 09/2022
 Nombre de conseillers en exercice : 15
 Présents : 10

Objet de la délibération

Convention de Mécénat entre la commune et Sorégies

certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 13/12/2022 ; et de la publication le 13/12/2022 A ceaux en loudun le 13/12/2022

Le maire présente la convention qui a pour objet de déterminer les conditions de l'opération de mécénat à l'initiative de SOREGIES, au bénéfice de la commune de Ceaux en Loudun, qui a pour objet d'offrir les prestations nécessaires à la pose et la dépose sur candélabres ou supports béton des guirlandes lumineuses pour la période des fêtes de la fin d'année 2021.

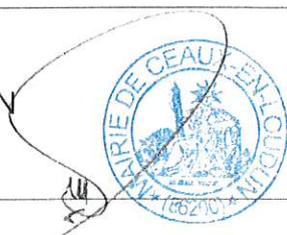
La présente convention s'inscrit dans le cadre des dispositions de la loi du 1^{er} août 2003 n° 2003-709 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, et de l'article 238 bis du Code Général des impôts.

Cette convention, valorisée au prix de revient pour le Mécène est évaluée à la somme de 673€ HT, calculée selon les règles fiscales en vigueur à la date de signature de la présente convention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

↳ *Autorise le Maire à signer la convention avec SOREGIES.*

Le Maire,
 Régis SAVATON



Pour extrait conforme,
 Le secrétaire
 Hervé BERTHON

AR Prefecture

086-218600443-20221212-202212N3-DE
 Reçu le 13/12/2022